Abidjan, le 28 Décembre 2019

A

Monsieur CELESTIN DIANGOURE YAOBI

01 38 89 91 – 07 81 26 70

Objet : avis préalable à une résiliation de contrat de bail locatif

Je viens par ce courrier vous informer de la situation de vos arriérés de loyer jusqu’à ce jour.

En effet vous devez la somme de 180 000 F de loyer non payé avec 36 000 F CFA de pénalité de retard. Soit un total de 216 000 F CFA.

Nous vous informons qu’au-delà du 31 Janvier 2020 si vous ne soldez pas entièrement cette somme, nous serons dans l’obligation d’engager la procédure d’expulsion à votre encontre.

Nous souhaitons que dès réception de ce courrier vous vous apprêtez à libérer l’appartement avant cette date buttoir. Nous serons heureux que vous nous précisiez la date de restitution des clés dès votre sortie.

Car comme dit le l’adage : un mauvais arrangement vaut mieux qu’un bon procès.

Dans l’attente d’une suite favorable recevez mes sincères salutations.

LE GERANT LE LOCATAIRE

BAGAYOGO AMADOU